



## I DÉLIBÉRATION 15-2024

### COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège) Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 février 2024

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en Exercice | 23 |
| Présents                          | 19 |
| Absents                           | 2  |
| Procurations                      | 2  |
| Votants                           | 21 |

Par suite d'une convocation en date du vingt et un février 2024 (21/02/2024), les membres composant le Conseil Municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis en Mairie de Mirepoix, le **lundi vingt-six février 2024 (26/02/2024) à vingt heures trente (20h30)**, sous la présidence de Monsieur Xavier CAUX, Maire.

**Présents (19) :** CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BOULBES Loïc, BARON René, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, CHARRASSE Evelyne, MAISONNAVE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, BIARD Ludovic, ZAROIL Mimoun, ANDRIEU Christelle, ROUCH Mylène, BOURDONCLE Stéphane, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas, GIROUSSE Laurent

**Excusés avec procuration (2) :** DILLON Valérie (procuration GARRIGUES Véronique), ALBAN Marie-Françoise (procuration GIROUSSE Laurent)

**Absents (2) :** LACOSTE Guillaume, PEISER Jean-Luc

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Ouverture au tableau des effectifs d'un poste catégorie B, filière administrative - abroge et remplace la délibération n°104-2023**

Par délibération N°104-2023, le conseil municipal a approuvé la création d'une poste de cadre, filière technique, cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux afin de renforcer les fonctions de gestion financière de la collectivité en compensation de la suppression du poste de responsable des services techniques.

Le CST du 05 décembre tenu au CDG09 a approuvé à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs 2024.

#### **MIREPOIX**

Suppression d'un responsable des services techniques 36h/création rédacteur 36h

| Représentants des collectivités |        |            | Représentants du personnel |      |        |            |
|---------------------------------|--------|------------|----------------------------|------|--------|------------|
| Pour                            | Contre | Abstention |                            | Pour | Contre | Abstention |
| 5                               |        |            | CGT                        | 3    |        |            |
|                                 |        |            | UNSA                       | 3    |        |            |
|                                 |        |            | FO                         | 1    |        |            |

Avis : ☒ Favorable ☐ Défavorable ☐ Abstention

Afin de mieux positionner ce poste de cadre dans l'organigramme et sa légitimité en appui à l'ensemble des services, l'intitulé du poste est modifié comme suit : Responsable Ressources et Moyens.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-égalité.com

99\_DE-009-210901948-20240226-1502024-DE

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits au budget 2024 de la collectivité.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré à la majorité

- **Approuve** la modification de l'intitulé du poste comme suit : Responsable Ressources et Moyens ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2024 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Xavier CAUX

